

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 21 juillet 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 106-D, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 17 juillet 2009, à tous les membres du conseil.

09/07/305 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y retirant l'item suivant :

7.1 Modification du règlement numéro 605 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 642 000\$ pour les travaux de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin »

ADOPTÉE

09/07/306 REFUS D'ACQUIESCER À UNE DEMANDE D'AMENDEMENT AU ZONAGE DÉPOSÉE POUR LE 475 GRAND BOULEVARD (MOUNTAIN MUDD)

IL EST

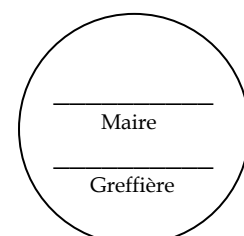
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER la demande d'amendement de zonage pour le 475 Grand Boulevard (Mountain Mudd) à l'effet de permettre dans la zone C-24 un bâtiment détaché en usage accessoire au centre commercial pour un service à l'auto de vente de café.

ADOPTÉE



Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 35 à 19 h 35.

09/07/307 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 19 h 35.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE

